

DÉLIBÉRATION N°3 CASDIS DU 16/12/2021

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211216-3

Situation des autorisations de programme et leurs crédits de paiement

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni Jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Mireille FIGEAC, Madame Edith LAGARDE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD, Monsieur Christian PONS, Madame Dominique BIZAT (en visioconférence)

Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Capitaine Mickaël DESBRUERES

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Elodie JEURISSEN, Capitaine Philippe DELTOUR, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident /

- de mettre à jour les Crédits de paiement pour 2021, comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (BP + reports)	Modifications réalisées en DM1-2021	Modifications prévues en DM2-2021	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2022
DIVERS CIS <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	2 000 000	29 407, 98	795 000	+ 38 000	0	833 000	810 000
Pour la réhabilitation et l'extension de divers centres d'incendie et de secours, les crédits de paiement 2021 sont conservés. Il est, en effet, envisagé de débiter les travaux d'aménagement et d'agrandissement des vestiaires féminins au CIS de Puy l'Evêque (120 000 € TTC) et de réaménagement de l'étage au CIS de Lacapelle-Marival (85 000 € TTC).							
DIRECTION /CODIS <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	800 000	112 566, 20	226 000	- 38 000	-128 000	60 000	360 000
Pour la réhabilitation des bâtiments de la Direction et du CODIS, les travaux sur le CODIS sont repoussés en 2022. Par conséquent, les crédits de paiement 2021 sont diminués de 128 000 € et reportés sur l'année prochaine.							
PROJET REGOURD <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	14 352	500 000	0	-110 000	390 000	945 810
Pour le projet Regourd, les crédits de paiement sont diminués de 110 000 €. Ils seront reportés au budget primitif 2022. Les crédits 2021 sont, en effet, suffisants pour régler l'esquisse et l'avant-projet sommaire au maître d'œuvre et son bureau d'études. Les crédits restants serviront à engager les premières études : bureau de contrôle, études de sol et loi sur l'eau.							
Totaux :	16 800 000	156 326, 18	1 521 000	0	-238 000	1 283 000	2 115 810

- de créer une autorisation de programme pour la mise en place d'un logiciel de gestion des stocks commun à plusieurs groupements ou services du SDIS (Groupement des services techniques et des bâtiments, Groupement du service de santé et de secours médical, Service Formation, Service d'Information et de Communication) comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2023
LOGICIEL GESTION <i>Construction</i> APCP N° 2021-01	200 000	100 000	50 000	50 000
Totaux :	500 000	200 000	100 000	100 000

Détail du vote :

Présents : 11
 Votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 17 décembre 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.